



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026

Date de convocation : 7 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le treize avril, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de REMOISSENET Laëtitia.

Etaient présents :

REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GALLIER Maxime, VINET Liliane, GUYOT Jean-Yves, AMELOT Delphine, MOREL Christian, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, BENOIST Florence, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, BABES Anca, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, CHARDINNE-DELISLE Laurène, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :

CHUBERRE Philippe (Mandataire LORHO Mathieu)

BENOIST FLORENCE a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_019 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE DE SAINT-GRÉGOIRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMOP "SAINT-GRÉGOIRE EVOLUTION"

(Rapporteur : REMOISSENET Laëtitia)

VU le Code général des collectivités territoriales, et en particulier ses articles L. 1524-5, L. 1541-1 à L. 1541-3, L. 1523-2 et L. 1523-3 et L. 2121-21 ;

VU le Code de commerce ;

VU la délibération n° V_DEL_2021_039 du Conseil Municipal du 26 avril 2021 approuvant la création de la ZAC Multisite,

VU la délibération n° V_DEL_2022_138 du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Multisite,

VU la délibération n° V_DEL_2022_139 du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Multisite,

VU la délibération n° V_DEL_2024_102 du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 approuvant l'évolution du programme des équipements publics de la ZAC Multisite,

VU la délibération n° V_DEL_2024_104 du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 approuvant le dossier de réalisation modifié de la ZAC Multisite,

VU la délibération n° V_DEL_2024_107 du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 approuvant le choix de l'attributaire et du contrat de concession et portant autorisation de signature,

VU la délibération n° V_DEL_2024_108 du Conseil Municipal du 11 juillet 2024 approuvant la création de la SEMOP,

VU la délibération n°2026_001 du 20 mars 2026 portant installation du nouveau conseil municipal ;

VU les statuts de la SEMOP approuvés en date du 7 octobre 2024

CONSIDÉRANT que la commune est actionnaire de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Saint-Grégoire Evolution et qu'il convient de procéder à la désignation des membres au sein de son conseil d'administration et de son assemblée générale suite à l'installation du nouveau conseil municipal résultant des élections ;

Chers collègues,

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de Saint-Grégoire au sein de la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) « **SAINT-GRÉGOIRE ÉVOLUTION** ».

Conformément aux statuts de ladite SEMOP :

- la Commune de Saint-Grégoire dispose de 4 sièges au conseil d'administration, qu'il convient de pourvoir.
- elle doit également désigner un représentant de la Commune de Saint-Grégoire aux assemblées générales de la SEMOP « **SAINT-GRÉGOIRE ÉVOLUTION** ».

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, les désignations s'effectuent au scrutin secret, toutefois et conformément aux dispositions précitées, l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas y recourir.

Après que Madame le Maire, présidente de séance, a proposé de procéder à un scrutin public à main levée, il a été constaté que l'ensemble des conseillers municipaux présents a approuvé, à l'unanimité, ce mode de scrutin pour la présente élection.

Un appel à candidatures a été préalablement réalisé pour la désignation de représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SEMOP.

CANDIDATURES		
	Liste n°1	Liste n°2
Pour l'assemblée générale	1. REMOISSENET Laetitia	Sans objet
Pour le conseil d'administration	1. REMOISSENET Laetitia (Maire) 2. DU MOTTAY Eric 3. CHARDINE DELISLE Laurene 4. DEFRANCE Matthieu	Sans objet

RÉSULTATS

Opérations de vote (au scrutin public à main levée)	Nombre
Nombre de membres présents (y compris ceux représentés et ayant donné pouvoir)	29
Nombre de mains levées (POUR)	26
Nombre de mains non levées (CONTRE)	3

Au vu des statuts de la SEMOP, et du résultat des scrutins,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

1°/ DE DESIGNER en qualité de représentant de la Commune de Saint-Grégoire au sein de l'**assemblée générale** de la SEMOP « **SAINT-GRÉGOIRE ÉVOLUTION** » :

- REMOISSENET Laetitia

2°/ DE DESIGNER en qualité de représentants de la Commune de Saint-Grégoire au sein du **conseil d'administration** de la SEMOP « **SAINT-GRÉGOIRE ÉVOLUTION** » :

- REMOISSENET Laetitia (Maire)
- DU MOTTAY Eric
- CHARDINE DELISLE Laurène
- DEFRANCE Matthieu

3°/ D'AUTORISER les représentants ainsi désignés à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée dans le cadre de leur mandat (présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions, etc.) ;

4°/ D'AUTORISER Madame le Maire, ou son représentant habilité, à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

26 POUR

3 CONTRE :

MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Fait à Saint-Grégoire le 14 avril 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
BENOIST Florence